

Chers amis,

Récemment, je m'adressais à vous, personnes mariées devant Dieu dans le sacrement de mariage, aujourd'hui séparées, divorcées, peut-être remariées ou vivant une nouvelle union. Je vous écris et vous invite en reprenant les mêmes termes :

*Je sais que beaucoup ont l'impression d'être rejetés de la communauté, d'être condamnés.*

*En fait, votre « situation » est un itinéraire :  
**Chaque chrétien est en chemin.***

*Votre route est à la fois personnelle et liée à d'autres. Quoi qu'il en soit, **baptisés, vous faites partie de la communauté catholique.** Comme moi, vous êtes en chemin, un chemin éclairé par l'amour de Dieu, par votre foi en Jésus mais aussi un chemin avec des obstacles, des blessures, des fragilités.*

***Je viens vous demander pardon :** L'échec de votre mariage est devenu l'échec d'une vie, peut-être à cause de regards portés sur vous ou d'attitudes envers vous. En fait, votre divorce est une épreuve dans une vie tissée par l'amour qui a tant de visages et d'expressions.*

*Je vous demande pardon : L'indissolubilité de votre mariage est devenue un fardeau que vous portez comme une condamnation. C'était pour vous un chemin de liberté, d'amour, de miséricorde, et cela doit le demeurer pour tous.*

*Je vous demande pardon : le rappel de la loi vous atteint comme des pierres que Jésus a refusé de jeter sur la femme adultère. La loi est pourtant un chemin pour le bonheur.*

*Je vous demande pardon : L'impossibilité de recevoir les sacrements, pour les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union, est devenue une exclusion. C'est et cela doit être un appel à vous accueillir avec plus de charité.*

*Humblement, la communauté catholique veut vous inclure dans son chemin de miséricorde. Après avoir beaucoup réfléchi, réuni deux synodes mondiaux, le Pape FRANÇOIS nous demande de choisir la logique de l'intégration :*

*« Il s'agit d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde 'imméritée, inconditionnelle et gratuite'. Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile » (Amoris Laetitia n° 297).*

*Le Pape ne change pas l'idéal chrétien. Il ne le peut pas. Il ne le veut pas. **Le mariage reste le mariage.** Il écrit : « la loi est un don de Dieu qui indique un chemin, un don pour tous sans exception qu'on peut vivre par la force de la grâce » (n° 295). Cependant, votre chemin demeure un chemin de baptisés appelés à la sainteté, comme le mien. C'est un appel à la conversion joyeuse, à une vie toujours plus unie au Christ, non à une perfection illusoire. C'est ce chemin de croissance que l'on appelle la « gradualité ».*

**Je vous invite à prendre ou reprendre la place  
qui est la vôtre dans l'Église.**

*Vous êtes membres de l'Église. Vous en doutez ?  
Je vous prie d'entendre résonner ma joie de m'adresser à vous  
comme à des frères et sœurs bien-aimés !*

*Des personnes divorcées ou séparées demeurent dans une remarquable fidélité à leur conjoint. Nourries par les sacrements, elles continuent de vivre leur mariage avec audace et courage. C'est un précieux témoignage.*

*Des personnes divorcées vivant une nouvelle union participent aussi à la vie de nos communautés, sans communier au sacrement de l'Eucharistie. Je les remercie beaucoup. Elles sont souvent discrètes. Parfois, elles sont inquiètes, se demandent si elles font bien. D'autres ont décidé en conscience de communier. Elles s'interrogent aussi : qu'en pense la communauté, le prêtre ? Est-ce juste ?*

*Chaque situation, chaque chemin demande un discernement. Le Pape envisage que ce discernement permette de recevoir les sacrements, s'il n'y a pas de faute grave. Des « conditionnements » ou des « circonstances » atténuent la responsabilité (n° 301/2).*

*Le Pape invite à prendre le temps du discernement. N'allons pas trop vite ... ni trop lentement.*

*A la suite de l'année de la miséricorde, **sept prêtres missionnaires de la miséricorde** sont prêts à vous accueillir spécialement. Avec eux, vous pourrez examiner en toute discrétion votre conscience grâce à la Parole de Dieu. Les missionnaires écouteront vos questions. Ils vous transmettront celles du Pape (cf. n° 300).*

*Il faudra bien deux ou trois rencontres avec l'un des missionnaires pour débiter le chemin. Puis, vous pourrez, avec son accord, voir le chemin à accomplir avec votre communauté paroissiale. Chaque cas est particulier, dit le Pape. Certains parmi vous ont peut-être déjà fait une bonne partie du chemin. Je m'en réjouis.*

*Vous êtes attendus par les Missionnaires de la miséricorde ! N'hésitez pas ! Si vous le voulez ...*

*Avec ma prière et mon amitié.*

✠ DOMINIQUE LEBRUN  
Archevêque de Rouen

Missionnaires de la miséricorde :

FREDERIC MASSET, 2 rue Saint-Pierre, 76190 Yvetot – [frederic-masset@orange.fr](mailto:frederic-masset@orange.fr) – 02 35 56 72 07

BLAISE MATONDO BULEMBE, 1 rue du Presbytère, 76530 Grand-Couronne –  
[bbulembe@yahoo.fr](mailto:bbulembe@yahoo.fr) – 07 68 13 87 25

HUBERT MORTAIN, 45 route de Neufchâtel, 76000 Rouen – [hubertmortain@orange.fr](mailto:hubertmortain@orange.fr) – 02 32 12 21 24

EMILE PAILLETTE, 16 rue Jehan Véron, 76550 Offranville – [emile.paillette@orange.fr](mailto:emile.paillette@orange.fr) – 02 35 85 23 55

PHILIPPE POIRSON, 18 rue de la Basilique, 76240 Bonsecours – [phppp@cegetel.net](mailto:phppp@cegetel.net) – 02 35 80 19 57

SEBASTIEN SAVARIN, 1 rue Murette, 76440 Forges-lès-Eaux –  
[savarin.sebastien@gmail.com](mailto:savarin.sebastien@gmail.com) – 02 35 90 51 20

JEAN-CLAUDE VARIN, 8 rue Chasselièvre, 76000 Rouen – [j.claudevarin@gmail.com](mailto:j.claudevarin@gmail.com) – 06 85 65 46 29

Contact : SYLVIE ET PHILIPPE GRAVET : [pastorale.familles.rouen@orange.fr](mailto:pastorale.familles.rouen@orange.fr)



L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN

**Invitation**  
de Mgr Dominique Lebrun,  
aux  
personnes séparées,  
divorcées,  
divorcées remariées,  
membres de l'Église catholique.

*Prenez cette lettre, lisez-la, partagez-la.  
Parlez-en à un ami ou une amie de votre communauté,  
au prêtre de votre paroisse.*

8 décembre 2016